



COMITE DES FÊTES DE BEAUMONT

25 PLACE DU 11 NOVEMBRE

86490 BEAUMONT ST CYR

BROCANTE DU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026

- je soussigné(e)
- Nom:
- Prénom :
- Adresse :.....
- Code postal & ville :
- Téléphone :.....
- Email :@.....
- N° carte d'identité :.....
- N° Siret :.....
- Delivrée par :.....,le/...../.....
- Immatriculation du vehicule :
Déclare sur l'honneur :
- De ne pas être commerçant(e) . être Brocanteur
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du code penal
- De vendre que des objets anciens (meuble ,vaisselle, bibelots etc.....)
- Les réservations se font par courrier voir ci joint
- Le prix du metre lineaire : **2,00€**
- Le reglement se fera le jour de la brocante en especes ou par cheque a l'ordre du comité des fêtes de Beaumont.
- J'ai besoin d'un branchement electrique : oui /non (**rayez la mention inutile**)
- Je reserve mètres et je règlerais la somme de :..... le jour de la brocante
- Inscription a retourner au comité des fêtes avant le : **23/09/2026**

Fait à, le/...../ 20

(merci de rayer les mentions inutiles si vous etes un brocanteur)

cdf86beaumont@gmail.com

Signature

Comité des fêtes de Beaumont st cyr
Brocante du dimanche 27 SEPTEMBRE 2026
Retour des inscriptions pour le : 23/09/2026

REGLEMENT

- **Article 1 : Lieu de la brocante**
place du 11 novembre 86490 Beaumont st cyr
- **Article 2 : Jour&heures de la brocante**
le 29 mars 2026 a 8h00
- **Article 3: Produits dont la vente est interdite**
legumes , alcool , conserves, confitures, champignons, produits sortie d'usine, animaux, armes& munitions
- **Article 4 : Accessibilité a la brocante**
le comité des fêtes place les exposants a partir de 6h00 et jusqu'à 8h00
- **Article 5 : Conditions d'attribution des emplacements**
le comité des fêtes procede a une attribution d'emplacement dans une zone bien defini par des panneaux avec le marquage suivant (**ZONE A**) et un marquage au sol avec des numeros pairs pour les emplacements qui sont a droite et impair pour les emplacements qui sont a gauche
- **Article 6 : Prix et modalités de paiement**
Notre tarif pour le prix du metre lineaire et de : **2,00€** le reglement de l'emplacement peut etre reglé en liquide ou par cheque bancaire a l'ordre du comité des fêtes ou par carte bancaire .
- **Article 7: Annulation de la brocante ou desistement de l'exposants**
Le comité des fêtes de Beaumont suit et respecte les bulletins de meteo france et de la prefecture si ceux-ci ne sont pas favorable pour organiser une brocante dans de bonne circonstance nous prenons la decision d'annuler la brocante vous etes prevenu **48h** avant par sms . Par contre si vous decidez de ne pas faire la brocante merci de nous prevenir **48h** avant.
- **Article 8 : Conditions d'occupation et de liberation des emplacements**
A votre arrivée sur l'emplacement que l'on vous a attribué celui-ci et propre donc nous vous demandons de laisser propre a votre depart .

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

LE COMITE DES FÊTES